

CERISE TECHNIQUES

CHAUFFAGE NOVATEUR

SOUSCRIPTION AU CONTRAT DE MAINTENANCE

Je souscris au contrat de maintenance pour plus de :



Pourquoi choisir nos contrats Sérénité ?

Pour profiter des avantages du contrat Sérénité +, **le contrôle d'étanchéité annuel est obligatoire.**

AVANTAGES	CONTRATS
Contrôle d'étanchéité annuel obligatoire (arrêté du 7 mai 2007)	Sérénité
Inspection et essais des appareils électriques et mécaniques	Sérénité +
Relevé de températures, pressions et réglages éventuels	Sérénité +
Vérification des organes de sécurité et de commande	Sérénité +
Contrôle et réglage éventuels des options sélectionnées dans la fiche de souscription	Sérénité +
Nettoyage des condenseurs (aérothermie, climatisation) avec un produit professionnel	Sérénité +
Dépannage dans les meilleurs délais suite à l'appel du client	Sérénité +

Le contrat Sérénité + c'est **anticiper et réaliser de véritables économies** grâce aux multiples contrôles de prévention :

Le contrôle annuel obligatoire
de votre
Pompe à chaleur

De 40 à 60 points de
contrôle réalisés

Pas de frais de déplacement
et de main d'oeuvre des
techniciens
(cf conditions générales de vente - art.
IIIB)

Les 3 interventions les plus répandues liées à l'usure de votre matériel*



**Intervention sur le
groupe de sécurité
(fuite)**

Déplacement + main d'œuvre + pièce = 243 € HT
Avec le contrat Sérénité + = 34,60 € HT



**Changement vase
d'expansion (8L rond)**

Déplacement + main d'œuvre + pièce = 261 € HT
Avec le contrat Sérénité + = 68 € HT



**Remplacement
de la vanne
motorisée**

Déplacement + main d'œuvre + pièce = 321 € HT
Avec le contrat Sérénité + = 147,15 € HT

*photos non contractuelles * Tarif indicatif pour un client basé à 100 km et pour 1h de main d'œuvre

Aucune
augmentation de
prix depuis
2013

SOUSCRIPTION AU CONTRAT DE MAINTENANCE

SOUSCRIPTION

Vous souhaitez **souscrire au contrat Sérénité ou Sérénité +.**

Contactez nous pour recevoir votre formulaire de souscription.

Par mail à :
sav@cerise-techniques.com
ou
par téléphone au : **05 53 80 04 20**

Retournez-nous votre formulaire de souscription accompagné de votre règlement.

RENOUVELLEMENT

Vous souhaitez **renouveler votre contrat Sérénité ou vous souhaitez opter pour le prélèvement mensuel** (*) :

Retournez votre formulaire de souscription accompagné de votre règlement (ou mandat SEPA pour les règlements en 12 fois sans frais) (*) via l'enveloppe T que vous avez reçue.

(*) valable uniquement pour les contrats Sérénité +



Une question ?

05 53 80 04 20
du lundi au vendredi de 8h à 12h
et de 14h à 18h

@ sav@cerise-techniques.com

 Cerise Techniques

www.cerise-techniques.com